

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, pourrais-je faire deux suggestions à la Chambre? Comme tous semblent d'accord pour accepter un amendement que le gouvernement serait prêt à présenter à l'étape du comité en vue de diminuer la période où le contrôleur exercerait ses fonctions, disons, à la fin de l'année financière, et comme on semble accepter généralement que le bill doit être adopté rapidement, la Chambre accepterait-elle de poursuivre la séance après dix heures afin de permettre aux députés qui veulent prendre la parole en deuxième lecture de le faire et afin d'étudier les amendements? Ainsi, nous pourrions avancer et adopter le projet de loi promptement.

M. Baldwin: Le ministre veut-il dire qu'on accepterait le principe que la clause essentielle de la mesure ne s'appliquerait seulement jusqu'au 31 mars, qu'en outre, du consentement unanime, le bill serait envoyé au comité plénier avec l'espoir qu'il subirait la deuxième lecture ce soir et l'étude en comité demain?

L'hon. M. Macdonald: En plus, je serais disposé à présenter un amendement qui terminerait le mandat au 31 mars.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

M. Peters: Non.

● (10.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas consentement unanime.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'en déduis qu'il y a eu malentendu quant à la suite à donner aux délibérations dont on vient de parler. Je crois que l'on est maintenant disposé à lire le projet de loi pour la deuxième fois, et à aborder demain son étude en comité plénier.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il en sera ainsi à condition que le leader du gouvernement à la Chambre tienne sa promesse antérieure.

L'hon. M. Macdonald: J'ai pris un engagement et je suis prêt à l'honorer.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Que va-t-il arriver à notre amendement? Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce que nous

allons faire de l'amendement à la motion principale?

L'hon. M. Macdonald: Sauf erreur, l'amendement présenté par un collègue du député va être retiré. N'est-ce pas entendu?

M. Lewis: Ah, non, monsieur l'Orateur. Ce n'était pas ce que je pensais, et c'est ce qui m'inquiète.

L'hon. M. Stanbury: Pourquoi ne pas régler cette question au comité?

L'hon. M. Macdonald: Excusez-moi, monsieur l'Orateur, il semble que j'aie mal compris. J'avais cru qu'il y avait entente sur ce point. Peut-être ferions-nous mieux de passer aux couche-tard.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—
HAWKESBURY—L'OCTROI FÉDÉRAL À LA
DUPLATE OF CANADA ET LES MISES À
PIED À OSHAWA

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé lundi dernier au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) d'expliquer la décision qui a provoqué plusieurs centaines de mises à pied, à Oshawa, l'automne dernier. La question a alors été déclarée irrecevable. Or, je soulève aujourd'hui le problème, car il est essentiel non seulement pour notre communauté, mais pour tout le programme d'expansion économique régionale entrepris par le gouvernement actuel.

Quels sont les faits? La compagnie directement concernée par cette affaire est la Duplate of Canada Limited. Comme il arrive souvent, le nom de la compagnie est fallacieux. La Duplate of Canada appartient à la Pittsburgh Glass Company, qui détient environ 66 p. 100 des actions, et à la Pilkington Glass Limited, une filiale de la Pilkington Brothers of England, qui possède le reste des actions. Il se trouve que ces deux sociétés étrangères sont les deux principales entreprises de fabrication de verre dans le monde. On ne peut guère prétendre que la compagnie canadienne soit une petite entreprise. En